

Communiqué de presse du Conseil administratif

Aux représentant-e-s des médias

11 janvier 2024

Le Conseil administratif propose l'ouverture d'un nouveau crédit de 8,4 millions pour accélérer la végétalisation

De nombreux projets de végétalisation ont été réalisés grâce au crédit d'investissement ouvert en 2022. Pour poursuivre les engagements forts pris en matière d'arborisation, un nouveau crédit est nécessaire. Il permettra de requalifier des alignements d'arbres sur rues, convertir des surfaces bitumées en surfaces végétales au cœur des quartiers et renforcer la veille sanitaire.

Le Conseil administratif va proposer au Conseil municipal l'ouverture d'un nouveau crédit-cadre de 8,4 millions de francs destiné à la végétalisation de la ville. L'entier du précédent crédit, ouvert en 2022, étant engagé, une nouvelle ligne est nécessaire pour accélérer la politique volontariste en matière d'arborisation. D'un montant deux fois plus élevé que le précédent, ce crédit permettra au Service des espaces verts (SEVE), qui en sera le bénéficiaire, de travailler avec une planification à long terme.

Les épisodes de canicule et de sécheresse ainsi que les phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents nous rappellent les bienfaits de la végétation en milieu urbain. « Ce crédit est nécessaire pour lutter contre les îlots de chaleur, favoriser la biodiversité, retirer du bitume partout où c'est possible afin de rendre les sols perméables et limiter leur érosion. C'est essentiel, autant pour protéger notre environnement que pour améliorer la santé et la qualité de vie de la population. Entretenir, renouveler, surveiller, sécuriser les arbres, mais aussi embellir le territoire, c'est investir pour l'avenir. Nous devons nous en donner les moyens », indique Alfonso Gomez, en charge du Département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL).

Des projets de plantations au cœur des quartiers

Une analyse détaillée du potentiel de plantation ayant été réalisée grâce au précédent crédit sur les parcelles dont la Ville est propriétaire, le SEVE dispose désormais de nouveaux sites pouvant accueillir des arbres. C'est le cas de notamment de certaines places de parking, qui seront compensées par des places en souterrain à proximité. Plusieurs projets sont déjà en cours d'élaboration aux Pâquis et à la Jonction, deux quartiers parmi les plus dépourvus en arbres. L'arborisation de parcelles appartenant à des propriétaires privés et ayant un impact direct sur l'espace public sera également poursuivie. Enfin, de nouvelles micro-forêts pourront voir le jour, permettant à la population de participer à la plantation d'arbres près de chez elle.

De manière générale, la Ville de Genève compte un grand nombre de sites dont le sol a été bétonné au fur et à mesure de l'urbanisation, notamment sous l'impulsion de projets routiers (ronds-points, carrefours, bords de voirie, espaces entre les spécimens). Cumulés, ces espaces représentent une surface considérable mais non exploitée et parfois délaissée d'un point de vue environnemental. La transformation de ces espaces en surfaces végétalisées permettra une amélioration significative de la qualité de vie en milieu urbain.

Préservation des vieux arbres

Par ailleurs, le patrimoine arboré existant mérite une attention particulière. Certains alignements d'arbres sont devenus lacunaires, rendant prioritaire le renouvellement des spécimens manquants. Cela pourra nécessiter une requalification des espaces plantables : élargissement des fosses de plantation, retrait du bitume entre les arbres (désimperméabilisation) ou mise en place de protections pérennes autour des pieds. Les services écosystémiques (ombrage et régulation thermique, habitat pour la petite faune, etc.) étant principalement assurés par les vieux arbres, il est nécessaire de les préserver le plus longtemps possible, tout en assurant la sécurité en évitant les chutes d'arbres ou de branches.

L'inventaire du patrimoine arboré, mis à jour tous les dix ans, vient d'être actualisé et constitue un outil indispensable dans la gestion courante des arbres. Le renforcement de la veille sanitaire des 23'000 arbres isolés cartographiés et les 12 hectares de zones boisées (hors forêts) sous gestion du SEVE impliquera un contrôle régulier, un suivi des bonnes pratiques des collectivités publiques et la maintenance des données collectées en développant des outils géomatiques adaptés.

Contact : Département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)

M. Alfonso Gomez, Maire, en contactant Anna Vaucher, Collaboratrice personnelle, 022 418 22 40 / 078 760 97 97 – anna.vaucher@ville-ge.ch

La Ville de Genève adopte un plan de mobilité durable pour son personnel

Dans le cadre de sa Stratégie climat et afin d'intensifier les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la Ville souhaite inciter davantage son personnel à opter pour des modes de transports durables. Ce faisant, la Ville entend réduire de moitié les déplacements en transport individuel motorisé pendulaires et professionnels de son personnel d'ici trois à cinq ans afin d'atteindre zéro émission directe associée à ces déplacements d'ici 2030.

Pour atteindre ces objectifs, le Plan de mobilité durable adopté ce jour par le Conseil administratif propose une stratégie multimodale sur le long terme. Ce plan se base principalement sur un système d'incitation de son personnel à l'utilisation des modes de transports les plus vertueux pour le climat, pour la santé publique et pour la qualité de vie.

Dans ce cadre, la Ville mettra en place de nouvelles conditions d'octroi de places de stationnement dans ses parkings privés dès le 1er mars 2024, afin de réserver ces places aux membres du personnel à mobilité réduite ou qui exercent un horaire de travail incompatible avec l'offre en transport public.

En dehors de ces situations particulières, l'utilisation des transports publics représente toujours le meilleur compromis en cas de besoin de parcourir de longues distances. A cet effet, la Ville propose depuis de nombreuses années à ses collaborateurs et collaboratrices des abonnements TPG annuels à tarif préférentiel. Le nouveau plan proposera d'étendre la possibilité de bénéficier d'un tarif préférentiel pour celles et ceux qui souhaiteraient combiner plusieurs modes de déplacement afin qu'ils et elles puissent opter ponctuellement pour les transports publics, notamment en période hivernale.

En parallèle, une participation aux frais d'entretien des vélos ou pour un abonnement de vélo en libre-service ou de stationnement dans une vélo station sera désormais offerte aux collaborateurs et collaboratrices. Par ailleurs, une contribution sera proposée à celles et ceux qui se rendent à pied sur leur lieu de travail et dont le domicile est situé au maximum à 3 km, soulignant ainsi les bienfaits pour la santé de ce mode de déplacements.

Enfin, pour réduire le nombre et les distances des déplacements, la Ville continuera d'encourager la flexibilisation du travail, via le télétravail et la mise à disposition d'outils informatiques qui permettent la tenue de séances à distance.

Contact : Département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)

M. Alfonso Gomez, Maire, en contactant Anna Vaucher, Collaboratrice personnelle,
022 418 22 40 / 078 760 97 97 – anna.vaucher@ville-ge.ch